

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

• SUISSE •

ORGANE de la CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, des CHAMBRES DE COMMERCE, des BUREAUX DE CONTRÔLE, des ASSOCIATIONS PATRONALES de l'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE et de la FIDUCIAIRE HORLOGÈRE SUISSE (Fidhor)

ABONNEMENTS: Un an Six mois
Suisse Fr. 14.05 Fr. 7.05
Union-postale 26.— 13.—
Majoration pour abonnement par la poste
Compte de chèque postaux IV b 426

Paraisant le Mercredi à La Chaux-de-Fonds

LES CONSULATS SUISSES À L'ÉTRANGER REÇOIVENT LE JOURNAL

ANNONCES:
Annonces: Publicitas, S. A. suisse de Publicité, 5, rue St-Honoré, Neuchâtel, Tél. 51.187
Succursales et Agences en Suisse et à l'Etranger

ANNONCES:
suisses 15 centimes, offres et demandes
de places 10 cts. le millimètre,
étrangères 20 cts. le millimètre.
Les annonces se paient d'avance.

Où en est l'économie internationale

Telle est la question qu'avec une certaine inquiétude on se pose un peu partout aujourd'hui. La réponse de la Chambre de commerce internationale, qui vient d'être publiée, sans être de toute actualité, puisqu'elle se réfère à l'année 1937, sera tout de même la bienvenue. En effet, bien que la situation évolue rapidement, il est impossible qu'elle soit déjà complètement différenciée de ce qu'elle était il y a trois mois.

Le commerce mondial s'est élevé, au total, l'an dernier, à 30 milliards de dollars or. L'augmentation qu'il accuse est de 23 % par rapport à 1936. L'Amérique du Nord (Etats-Unis et Canada) signale une amélioration supérieure à la moyenne, de plus de 26 %. L'Europe, par contre, est légèrement au-dessous de cette moyenne, à 22,8 %. Les pays agrégés à la C. C. I., qui détiennent près des 3/4 (73 %) du commerce mondial, ont un pourcentage d'amélioration de près de 24 %.

Si l'on entre dans les détails, on constate que les pays sous référence ont pu développer leur commerce extérieur et dépasser même sensiblement le niveau de 1936. L'augmentation exprimée en valeur or (ancien dollar-or des Etats-Unis) n'est toutefois que de 1,52 % en Indochine, 7,0 en Chine et 8,0 en France. Elle n'est également que de 12,3 en Suisse. Par contre, elle fait 33 % en Lettonie, 37 en Yougoslavie et en Bulgarie, 44 en Roumanie et même 57 en Italie!

S'en tient-on aux chiffres exprimant les mouvements commerciaux en monnaies nationales, l'amélioration devient encore plus visible pour les pays qui, au cours de 1936, ont dévalué leur devise. Il s'agit, comme bien l'on sait, de la France, des Pays-Bas, de la Suisse et de l'Italie. L'augmentation est pour ceux-ci de 62 %, 53, 44 et 108 respectivement.

Si l'on veut se dégager de la valeur du commerce international, pour n'en retenir que le volume, ou plus exactement le tonnage métrique, on arrive à des résultats plus modestes, mais qui confirment toutefois la reprise générale qui eut lieu en 1937. Des pays pour lesquels des statistiques existent déjà à ce sujet, seule la Roumanie marque une diminution (de 8 %) sur 1936. La Suisse mentionne une augmentation de 11 %, la France de 12, l'Allemagne de 9, mais la Turquie montre une augmentation de 35 %, la Lettonie de 39, la Yougoslavie de 47 %.

C'est le lieu d'examiner la balance commerciale, dont on parle tant, et de l'établir par groupes d'Etats. Quelle est la situation à ce propos des rares pays créanciers dans le monde: des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, des Pays-Bas, de la Suisse et de la France? Tous ceux-ci ont eu, à l'exception des Etats-Unis, des balances déficitaires l'an dernier. Disons que c'est conforme à la structure économique et au rôle commercial que doivent avoir des pays créanciers. Si la Suisse, en particulier, a vu son passif passer de 385,000,000 à 521,000,000 fr., c'est très certainement qu'elle pouvait se le permettre. Les postes invisibles, traduits exactement au point de vue statistique, devraient le faire constater. D'ailleurs il est notoire que les excédents d'importation chez les cinq pays susmentionnés, ayant été plus élevés en 1937 qu'en 1936, ont beaucoup contribué à la reprise mondiale. Le poste négatif, ici, représente sans aucun doute un retour à la normale économique.

Si l'on se tourne vers les pays de l'Europe centrale, pays débiteurs par excellence, on s'aperçoit que tous ont eu une balance commerciale active. Pour chacun d'eux, l'excédent des exportations sur les importations s'est encore élevé en 1937. C'est bien là la contre-partie de ce qui vient d'être dit à propos des pays créanciers et cela confirme que l'an dernier, l'économie mondiale tendait nettement vers l'équilibre.

Chez les pays de l'Amérique latine, la balance commerciale reflète fidèlement le renouveau économique du continent.

Voyons un peu maintenant quelle a été chez quelques-uns des pays examinés la production industrielle. On la trouve en hausse chez tous et celle-ci a même dépassé sensiblement en 1937 le niveau de l'an précédent. Le relèvement le plus faible est annoncé par la Belgique (moins de 1 %), par le Danemark (3), la France (4) et les Etats-Unis (5). La hausse la plus forte a été enregistrée en Pologne (18 %), aux Pays-Bas (26) et en Tchécoslovaquie (31). La Suisse n'a pas fourni d'indications à cet égard.

Ajoutons que dans les 2/3 des pays qui ont donné une statistique industrielle, le niveau de la production a non seulement atteint celui de 1929, mais l'a largement dépassé.

C'est justement à cette comparaison de la production industrielle et du commerce international, d'une part, de 1929 et de 1937, d'autre part, qu'il convient de s'arrêter en terminant. Il y a, en effet, une sorte de discordance entre le mouvement de la production industrielle — on vient de le voir —, lequel a dépassé le niveau le plus élevé d'avant-crise (1929) et celui du commerce extérieur qui — notons-le bien — malgré la reprise de l'an dernier, ne représente encore que 40 %, c'est-à-dire moins de la moitié, de la valeur du commerce mondial de 1929.

C'est la preuve que la reprise des économies nationales a été et plus rapide et plus substantielle que la reprise internationale. Ch. B.

L'organisation de la Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents

Des débats aux Chambres fédérales dont la conclusion fut la motion de M. Gadient, conseiller national, du 10 décembre 1931, et le postulat de M. Bürki, conseiller national, du 11 mars 1932, les critiques adressées à la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (Suval) dans le public et en particulier dans les associations professionnelles et les milieux intéressés, ainsi que le désir d'améliorer et de rendre moins onéreux le fonctionnement de l'institution, ont engagé le Département fédéral de l'Economie publique à nommer, en juillet 1933, une petite commission d'experts indépendants. Cette commission fut chargée d'examiner l'ensemble de la gestion et de l'organisation de la Suval. Son examen devait porter notamment sur les frais d'administration et de traitement, les prestations aux assurés, le montant des primes, les capitaux de couverture des rentes, la fortune et les réserves.

La commission a abordé sa tâche sans parti pris et elle a accompli son travail en toute impartialité, prenant de tout côté des informations détaillées. Ses propositions ont été formulées avec la plus complète indépendance. Il lui a fallu beaucoup de temps pour mener sa tâche à bien. L'immense matière à étudier a exigé une initiation approfondie et une distribution du travail adaptée aux connaissances et aux expériences personnelles des membres. Les impressions des signataires du mémoire présenté par la commission sont le fruit

d'inspections dans l'administration centrale de la Suval et de plusieurs agences d'arrondissement, de l'étude de documents et de statistiques d'ordre médical et autre, de l'audition de fonctionnaires de la Suval, de propriétaires d'entreprises, d'assurés; elles résultent également de nombreux renseignements obtenus à bonne source et de la lecture de rapports écrits. Toutes les questions ont été examinées en commun par la commission d'experts, au cours de 26 séances. Des spécialistes ont aussi été consultés sur des points particuliers et la Commission a pris contact avec certaines associations et organisations, notamment avec la Fédération des médecins suisses et avec l'Union suisse des arts et métiers.

Dans son rapport, la Commission s'est limitée aux résultats essentiels de ses investigations et les circonstances généralement connues n'ont été évoquées qu'autant que cela a paru indispensable à la compréhension de ses conclusions, propositions et suggestions.

Il ressort du minutieux exposé fait par la commission d'experts, que l'organisation de la Suval est à la fois sage et pratique, et que sa gestion est irréprochable. Les installations et l'administration, les frais d'administration, la politique des primes, les bases financières, les placements de capitaux et les réserves, ne donnent lieu à aucune critique. La commission a pu constater également que, contrairement à des affirmations fréquentes, la Caisse nationale use à l'égard des accidentés de beaucoup de sens social et d'humanité et qu'elle s'acquitte de sa tâche dans le meilleur esprit. La direction a su sauvegarder d'autre part les intérêts des personnes astreintes au paiement des primes. Il était juste, au point de vue technique, d'établir dès le début des tarifs susceptibles de couvrir suffisamment les risques et de laisser une marge pour la constitution de réserves. Sur la base des expériences faites au cours des années, la Suval a adapté peu à peu les primes aux réels besoins. Dans l'ensemble, cette adaptation a eu pour effet une diminution sensible des primes. Mais la Caisse nationale a fait encore, quand son économie prudente le lui permettait et pour la dernière fois en 1935, des rétrocessions partielles de primes. Le montant de ces rétrocessions dépasse la somme de 30 millions de francs. Aujourd'hui, les personnes restreintes au paiement des primes bénéficient des réserves ouvertes et cachées constituées principalement au cours des années de prospérité économique.

C'est par une diminution des frais d'accidents qu'il faut chercher à faire des économies permettant de réduire les taux des primes; la commission est convaincue que de telles économies sont possibles par les moyens suivants:

1) en modifiant certaines dispositions de la loi d'après les propositions de la commission, pour empêcher excès et abus et pour supprimer d'autre part certaines prestations de l'assurance qui ne répondent pas à un besoin réel;

2) en améliorant la prévention des accidents;

3) en introduisant un contrôle plus rigoureux tant de la part de la Caisse nationale que des propriétaires d'entreprises, afin d'empêcher que les assurés ne tirent profit des accidents dont ils sont victimes et d'éviter des excès dans le traitement médical.

La prévention des accidents a une importance capitale; elle constitue l'une des tâches principales de l'avenir, non seulement parce qu'elle contribue à réduire les charges de l'assurance, mais plus encore parce qu'elle doit préserver les individus de la déchéance physique et morale. La prévention des accidents sera de plus en plus efficace, si les employeurs y contribuent davantage que jusqu'ici, s'ils la considèrent comme un devoir moral et se rendent compte que les intérêts matériels de leur entreprise sont en relation étroite avec elle.

La suppression des abus et des exagérations médicales n'est pas moins nécessaire au point de vue de la morale publique comme au point de vue économique. Les abus consistent en la prolongation excessive de l'incapacité de travail; les exagérations, en des traitements médicaux beaucoup trop longs et trop coûteux, la surassurance ici joue également son rôle.

Au nombre des propositions de la commission pour la lutte contre les abus, figure en premier lieu la participation de l'assuré aux frais de traitement, telle que les caisses-maladie la pratiquent déjà.

La Suisse a été le premier pays à introduire la responsabilité civile des fabricants (lois de 1887 et 1881). De toutes les nations, elle est celle qui, dans la Loi fédérale sur l'assurance en cas de maladie et d'accidents est allée le plus loin en ce qui concerne la fixation des prestations de l'assurance et la seule qui ait introduit l'assurance obligatoire pour les accidents non professionnels, y compris, même gratuitement, pendant un certain temps les sports les plus dangereux, tels que le motocyclisme. Lorsque la Suval fut fondée, on ne crut pouvoir la doter assez richement. C'est au commencement de cette ère de «générosité sociale» dont l'Etat donnait l'exemple et depuis lors, le système des subventions n'a fait que s'amplifier. Sans parler de l'exemption de l'impôt et de la franchise postale, qui fut supprimée par la suite, ou alloua à la Suval — bien qu'elle jouit d'un monopole absolu et d'une liberté souveraine en matière de tarif — en sus des frais d'installation et d'un capital d'exploitation, c'est-à-dire d'un fonds de réserve de 10 millions, des subsides fédéraux qu'elle toucha en plein jusqu'à ces derniers temps, pour les frais d'administration et les primes de l'assurance des accidents non professionnels. C'est seulement à la suite des difficultés financières de la Confédération que les subsides affectés aux frais d'administration furent peu à peu supprimés entièrement, tandis que les subsides annuels à l'assurance des accidents non professionnels étaient réduits à la somme d'un million de francs. Les frais supportés par la Confédération depuis l'institution du monopole de l'assurance-accidents, soit depuis la fondation de la Caisse nationale jusqu'à fin 1936, atteignent la somme d'environ 110 millions de francs (sans compter les intérêts). Il semble maintenant tout naturel que la Suval rembourse à la Confédération les 5 millions de francs qui constituent son capital d'exploitation et dont elle n'a nul besoin.

Tant lors de la fixation des prestations de l'assurance dans la Loi fédérale sur l'assurance en cas de maladie et d'accident que lors des dotations et subsides accordés à la Suval, le principe de la modération, qui devait être valable aussi pour l'Etat, n'a pas été observé. Mais la générosité de la Confédération n'a pas eu pour seul effet d'entraîner des dépenses dont l'étendue surprend aujourd'hui. Après dix-neuf ans d'expérience,

il apparaît que la Caisse nationale rend de précieux services, surtout en matière de prévention des accidents; mais il faut bien voir aussi le revers de la médaille, c'est-à-dire les abus dont pâtit cette institution sociale. On ignore trop les effets démoralisateurs qu'ils produisent, comme on ne se rend pas compte de l'influence funeste des subventions que l'Etat accorde, sans distinguer si les bénéficiaires en ont besoin ou non. La propension à se décharger de ses soucis personnels sur l'Etat devient toujours plus grande. Il y a danger que tarissent les sources de l'énergie et que s'effacent les plus belles qualités du peuple suisse.

Trafic des paiements avec l'étranger

(Des Informations économiques, OSEC, Lausanne)

Allemagne

Mise en garde de l'Office suisse de compensation

L'Office suisse de compensation met en garde le public suisse contre l'achat et le paiement au comptant d'appareils allemands de précision (appareils photographiques, de prise de vues cinématographiques, jumelles) lors de voyages en Allemagne ou à des Allemands séjournant en Suisse. Ces achats doivent être réglés par la voie du clearing germano-suisse. Sont seuls exempts de cette prescription les achats faits pendant des séjours en Allemagne pour des besoins personnels et qui ne dépassent pas RM. 50.— au total.

Outre les prescriptions pénales qui sont prévues en cas de paiement illicite, l'acheteur doit compter avec l'obligation de payer la contre-valeur de l'objet acheté une deuxième fois par la voie du clearing. Ces désavantages n'interviennent pas seulement lorsqu'il s'agit de contravention voulue, mais aussi en cas de négligence.

Autorisation de devises pour l'importation en Autriche

La Chambre de commerce viennoise a édité un formulaire dont les importateurs doivent se servir pour demander à la dite Chambre une recommandation («Befürwortung») avant l'importation d'une marchandise quelconque. Moyennant cette recommandation, établie sur la base de documents prouvant des importations correspondantes antérieures et d'une facture «pro forma», les importateurs doivent chercher à obtenir du siège principal de la Reichsbank à Vienne, auquel la recommandation est adressée, l'assurance qu'ils obtiendront l'autorisation de devises nécessaire.

Bolivie

Situation précaire sur le marché des devises

Dans notre numéro du 30 mars 1938, nous avons

il était relativement considérable, si l'on ajoute aux horlogers bourgeois les horlogers du dehors établis à Neuveville.

Je mentionne quelques horlogers genevois: Jean-Jacques Jaquet (1711), Samuel Chevalier (1713), Daniel Moyné (1726), Jean-Marc Conry, émailleur (1770). C'est surtout vers 1780 que les horlogers et monteurs de boîtes genevois affluèrent à Neuveville. Je cite: L'Anon, Jean Bouvier, Jean-François Chaux, J.-Marc Chaves, Henry-Bénédicte Dard, faiseur de cadrans en émail, Dusommerard, François-Jacob de la Corbière, François Girod (des Girod de Coppet), Aimé Grenier, Jean-Georges Kuhn, Langlois, Bernard Reiseguerre, Jacob Schwander. Les uns sont citoyens ou bourgeois de Genève, d'autres des natifs. Sous la date du 30 mars 1778, le Banneret Osterwald de Neuchâtel recommanda au pasteur Chiffelle, un jeune homme genevois, qui tenait à terminer son apprentissage à Neuveville.

A Neuveville, les horlogers neuchâtelois affluèrent surtout dans les années 1770 à 1790. De La Chaux-de-Fonds, il y a Théodore-François Brandt dit Gruerien, qui fut à Neuveville de 1777 à 1783, année où il alla s'établir à La Chaux-de-Fonds; le monteur de boîtes Abram-Louis Droz (vers 1788), Charles-Alphonse Humbert-Droz (1774), Henry-Aimé Humbert-Droz (vers 1783-85), dont les affaires marchèrent mal; l'émailleur Charles-Frédéric Matthey (1790); Charles-Frédéric Robert (1788). Les Loclois sont: Louis Sandoz, appelé de la Neuveville, qui prêta le serment de compagnon horloger à Bâle, le 17 juillet 1754, comme ouvrier du maître et marchand horloger Dietrich Meyer; Louis-Jacques-Louis Ducommun, ouvrier de l'horloger tramélo Abram Rossel à Neuveville (vers 1766), Henry-Louis Gabus (vers 1786-1796); Pierre Février, graveur âgé de 25 ans (1787), Frédéric Jacot, horloger, qui est le gendre de l'ancien régent Schaad de Neuveville (1789); l'apprenti Jacob Matthey du Locle, chez le

annoncé que le gouvernement bolivien s'était vu contraint de fixer à nouveau trois cours de change: le premier de Bs. 100.— par £ pour les articles de première nécessité; le second de Bs. 120.— pour les matières premières (la liste concernant ces deux catégories de marchandises n'est pas encore établie) et le troisième soi-disant libre. Depuis une semaine, le cours libre a été fixé à Bs. 161.60 par £, mais à la bourse noire il vient de dépasser les 200 Bolivares, indice que la situation financière est devenue confuse. Vu que les perspectives pour l'exportation de l'étain sont loin d'être satisfaisantes, il est recommandable de ne rien livrer en Bolivie sans paiement d'avance. La plupart des commerçants boliviens renoncent à importer des marchandises, car ils ne sont pas sûrs de pouvoir obtenir les devises nécessaires pour leur paiement. Ce qui ajoute au marasme, c'est le fait que le gouvernement dispose de la plupart des devises qu'il reçoit des exportateurs pour ses propres besoins. Depuis janvier jusqu'à la mi-mars, les exportateurs ont remis au gouvernement environ £ 515,000 en devises. En outre, on calcule que la vente de devises aux banques atteint entre £ 50,000 et 100,000 par mois. Or, d'après les indications obtenues auprès des banques, celles-ci n'auraient vendu au commerce, à l'industrie et au public que £ 120,000 pendant la même période.

Chine

Situation ferme du marché des devises

Au début du mois d'avril, un nouvel octroi de devises a été fait aux banques; le marché des devises a été très ferme. On ne doit cependant pas oublier qu'une demande subite de la part de quelques grandes maisons peut de nouveau provoquer quelque instabilité. Depuis l'introduction du contrôle, le gouvernement a octroyé davantage de devises qu'on ne lui en avait demandé antérieurement pour les besoins légitimes du commerce. La réserve lors de l'octroi des devises est donc compréhensible, car le gouvernement veut empêcher la fuite des capitaux.

Colombie

Autorisations de devises non utilisées

Il paraît qu'un certain nombre de petits importateurs ont laissé périr intentionnellement les autorisations de devises en prétendant ensuite à leurs fournisseurs étrangers que l'Office des devises n'avait pas encore donné suite à leur demande. Pour empêcher ces procédés, l'Office des devises a décreté que les autorisations de devises non utilisées prendront automatiquement rang après les autres demandes lors de leur échéance. Les transferts pour de telles autorisations échues se verront, de ce fait, retardés; par contre, ils seront au moins assurés.

sieur Humbert-Droz meurt à Neuveville; Antoine Robert est ouvrier chez l'horloger Abram-Louis Tièche de Reconville, établi à Neuveville (1788).

Les horlogers neuchâtelois originaires du Val-de-Travers sont: Jean-Frédéric Bovet de Fleurier, horloger (1777), le monteur de boîtes Colomb (1781), le Sr Elie Favre, ancien justicier et communier de Bovessesse (1787). Le Val-de-Ruz a donné à Neuveville: David-Pierre Cachelin de Villiers et son frère (1786); David-Samuel Quinche de Valangin (1781-1784), David-Henry Quinche de Valangin (1785-1793).

Le Vignoble donna Antoine Gendre, bourgeois de Neuchâtel (1780), Samuel Bouvier de Peseux (1791) et Samuel Perrochet d'Auvernier.

Le monteur de boîtes Charles-David Ganeval des Ponts-de-Martel travailla à Neuveville entre 1765 et 1774.

Les horlogers erguéliens ne furent pas nombreux à Neuveville. Vers 1761, Germain Aubert de Renan y fit des apprentis. Je cite encore le graveur Daniel Perret de Renan (1780-82).

Parmi les horlogers bernois, il me faut mentionner Christian Tschaggeny, fils du serrurier homonyme de Thoune. Il s'établit à Bienne vers 1684, puis à Neuveville vers 1688, où il devint conducteur de l'horloge du Temple de 1688-1692. Il fut d'abord serrurier et semble avoir fait un apprentissage chez Théodore Petitmaître, le père de l'horlogerie neuvevilloise. Tschaggeny se fit pendulier et négociait en horlogerie. Il s'établit dans la suite à Neuchâtel où il fut reçu à la bourgeoisie le 7 mai 1731.

En 1696, Samuel Henzi, bourgeois de Berne, fut horloger à Neuveville. En 1686, son père Samuel Henzi devint pasteur de Fenis (Vinelz) près Cerlier, après avoir été pasteur à Belp près Berne et professeur de grec à l'Académie de Berne. Il ne faut pas le confondre avec Samuel Henzi, fils du pasteur Jean Henzi

Histoire de l'Horlogerie suisse

Naissance et développement de l'horlogerie à Neuveville.

Par Marius FALLET (Reproduction interdite)

VII. (Fin)

En l'espace d'un siècle, de 1680 environ jusqu'à l'année 1790, plus de vingt familles bourgeois de Neuveville ont donné à l'industrie horlogère des membres nombreux. C'est beaucoup, quand l'on sait que lors du recensement démographique et économique de 1770-72, Neuveville comptait au total 736 habitants, dont 74 à Chavannes. 518 habitants y jouissaient du droit d'indigénat et de naturalité, comme on s'exprimait alors en style de chancellerie épiscopale. C'étaient des habitants bourgeois de Neuveville ou ressortissants de la Principauté-Evêché de Bâle, d'Erguel, par exemple. Ils furent au nombre de 485 à Neuveville et de 33 à Chavannes. On les appelait la population de 1re classe. La population de 2e classe comprenait les fermiers et métayers étrangers, les pensionnaires et autres personnes non originaires de la Principauté-Evêché de Bâle. A Neuveville, leur ensemble s'élevait à 218 âmes et à 41 âmes à Chavannes.

On recensa 269 maisons, dont 248 à Neuveville et 21 à Chavannes; il y avait alors 116 hommes adultes, dont 9 à Chavannes, et 121 femmes adultes, dont 7 à Chavannes. Viennent les adolescents et enfin les petits enfants, de beaucoup les plus nombreux.

On compta à cette date 33 faiseuses de dentelles. Le recensement n'indique pas, ni le nombre des horlogers, ni celui des horlogères. Vers 1770-1789, qui fut l'époque la plus prospère de l'horlogerie neuvevilloise,

Uruguay

Accord de commerce et de paiements entre la Suisse et l'Uruguay

La Suisse a récemment signé un accord de commerce avec l'Uruguay suivant lequel les deux Etats se garantissent le traitement de la nation la plus favorisée. En même temps un accord de paiements a été conclu par échange de notes.

Cet accord de paiement est entré en vigueur le 23 février 1938 déjà. L'Uruguay s'oblige, aux termes de cet arrangement, à mettre à la disposition des importateurs et dans le cadre du contingentement prévu, les devises nécessaires au paiement des marchandises importées de Suisse, ceci aux conditions accordées à l'Etat le plus favorisé. Ce contingent de devises sera établi chaque trimestre et correspondra au 90 % au moins (pour certains produits au 100 %) de la valeur fob des marchandises uruguayennes exportées en Suisse au cours du trimestre précédent. Le 85 % de ce montant servira au règlement de l'importation courante de provenance suisse, tandis que le 5 % sera mis au service de la liquidation des anciennes créances et des créances non commerciales. Vu que la statistique d'exportation uruguayenne sert en première ligne de base aux calculs du contingent de devises accordé à la Suisse, il est de toute importance que les importateurs suisses exigent que leurs fournisseurs uruguayens indiquent, sur les connaissances, la Suisse comme pays de destination et déclarent, lors de la cession des devises à la Banque d'Etat, que ces devises proviennent d'une exportation en Suisse. Au cas où les importateurs suisses ne s'en tiendraient pas strictement à cette recommandation, le contingent de devises disponibles pour payer les exportations suisses en Uruguay se verrait diminuer d'autant.

Il est recommandé aux exportateurs suisses de ne pas faire des expéditions de marchandises en Uruguay sans que l'importateur uruguayen ait obtenu, comme jusqu'à présent, l'autorisation d'importation préalable avant d'avoir passé commande. Il est indispensable de s'assurer que cette formation a bien été remplie.

Pour d'autres détails, nous renvoyons nos lecteurs au numéro 85 de la « Feuille officielle suisse du commerce » du 11 avril 1938.

Commerce extérieur

Suisse

Si l'on tient aux chiffres absolus, il appert que la valeur de notre commerce extérieur a augmenté aux importations et aux exportations par rapport au mois précédent. Comparativement à mars 1937, les importations ont fléchi de 22,1 millions, à **141,8 millions de francs**, tandis que les **exportations** ont progressé de 10,2 millions, à **111,1 millions de francs**.

d'Aarberg (décédé en 1710), impliqué à Berne dans la conjuration de juin 1749 et décapité le 17 juillet suivant.

L'horloger Samuel-Emmanuel Haas était originaire de Gümmenen près Laupen. Il apparaît à Bienne, en Er-guel, fut reçu à l'habitation à Neuchâtel le 16 janvier 1775. Il se fixa à Neuveville vers 1784 et y résidait encore en 1792.

L'horloger Nicolas Hämmerly mentionné à Neuveville en 1784 et 1790 était le beau-frère du maître et marchand horloger Charles-Henry Ballif.

Sous la date du 24 février 1784, le Conseil notifia à Abram Matthys fils, horloger, de quitter la ville, lui et sa femme, dans les trois mois.

Deux horlogers vaudois sont mentionnés à Neuveville: Pierre-Louis-Alexandre Vernet de Pully, en 1785-1787 et Simon, horloger du Chenit en 1787, âgé de 27 ans.

Je parlerai des horlogers biennois et prévôtois à Neuveville dans les articles que je consacrerai à la naissance et au développement de l'horlogerie à Bienne et dans la Prévôté de Moutier-Grandval.

On me permettra de citer encore l'horloger moratois Abram Poncet qui s'établit à Neuveville en 1797 avec sa famille, et deux horlogers de Bâle-Campagne: Grieder et Jacob Schwander mentionnés en 1787-88.

Il fut un temps où des orfèvres-bijoutiers véritables tentèrent de s'établir à Neuveville. En 1742, l'orfèvre-monteur de boîtes Gélin demanda au Conseil de ne pas tolérer que Bernard Baumgartner de Schaffhouse travaille à Neuveville de sa profession d'orfèvre, parce que son activité lui était préjudiciable. On fit à Baumgartner la vie dure; il continua cependant à résider à Neuveville. En juillet 1747, sentant que son expulsion était imminente, il prit comme apprenti le bourgeois Moïse Montoizon, fils d'un réfugié huguenot établi à Neuveville depuis 1687. A la date du 19 août 1747,

S'il est fait abstraction de la durée inégale de la production mensuelle, la tendance se modifie par rapport à février et il en résulte un recul des importations et exportations.

Mouvement de la balance commerciale

Moyenne mensuelle:	Importations	Exportations		Déficit
		dont T. P. R.	(en millions de francs)	
1928	226,6	—	176,3	50,3
1935	106,9	5,2	66,2	40,7
1936	105,5	5,3	73,5	32,0
1937	150,6	6,9	107,2	43,4
Mars 1937	163,9	7,1	100,9	63,0
Février 1938	131,4	7,7	101,0	30,4
Mars 1938	141,8	6,5	111,1	30,7
Janv.-mars 1937	454,8	19,4	264,1	190,7
Janv.-mars 1938	399,9	21,2	306,3	93,6

(T. P. R. = trafic de perfectionnement et de réparation compris depuis 1933 dans les chiffres d'importation et d'exportation ci-dessus).

La durée inégale des mois a sans doute influé sur les chiffres de notre commerce extérieur, mars comptant trois jours ouvrables de plus que février 1938 et deux de plus que mars 1937. Cependant il est à remarquer que le nombre différent de jours de travail n'a pas la même importance pour le résultat du commerce extérieur que par exemple pour la production, car il s'agit parfois de fluctuations fortuites qui, de par leur nature, ne permettent de tirer que des conclusions d'une valeur relative.

Pour le premier trimestre 1938, les importations se sont élevées, suivant le tableau ci-dessus, à 399,9 millions de francs, en régression de 54,9 millions (-12,1 pour cent) sur le premier trimestre 1937, tandis que les exportations accusent 306,3 millions de francs, soit 42,2 millions (+16,0 %) de plus que pendant cette dernière période. De ce fait, le déficit de notre balance commerciale a fléchi de 190,7 millions au premier trimestre 1937 à 93,6 millions de francs pour la période correspondante de 1938.

Si l'on tient compte du nombre différent des jours de travail, on constate que la reprise printanière qui se manifeste généralement en mars ne s'est pas produite cette année. Nos exportations par jour ouvrable ont atteint 4,1 millions de francs (mois précédent 4,2 millions); ce trafic a donc légèrement fléchi par rapport à février. En l'occurrence, les répercussions des modifications qui se produisent continuellement dans les prix des marchandises exportées n'ont pas été déterminées.

Pour diverses raisons (reprise printanière, ventes de Pâques), il se produit ordinairement aux importations un regain d'activité de février à mars. Mais cette fois il ne s'est importé par jour ouvrable que pour 5,3 millions de francs de marchandises, contre 5,5

le Châtelain enjoignit à Baumgartner de quitter la ville et l'emprisonna même. Mais le Conseil protesta en affirmant que les expulsions étaient de son ressort. Il reçut Baumgartner comme habitant afin de lui permettre d'apprendre la profession d'orfèvre à Montoizon, à la condition que sa conduite soit sans reproche; à la première plainte fondée, il sera chassé de la ville. Il est probable que Baumgartner, quoique schaffhouseois, venait de Genève.

Sous la date du 3 mars 1747, Jean Bieler « marchand joaillier du baillage de Thoune », (il s'agit selon toute vraisemblance d'un Buhler de Sigriswil), fut reçu comme habitant de Neuveville aux conditions marquées dans sa requête et à celles imposées à tous les habitants.

Il me reste à parler des facteurs qui amenèrent le déclin de l'industrie horlogère à Neuveville vers la fin du XVIIIe siècle. En 1789, la fabrication et le commerce horlogers y atteignirent leur point culminant. On y établissait annuellement de 1500 à 2000 montres, ce qui représente une production relativement considérable pour ce temps. On y craignait même une production trop intense et la trop grande concurrence d'horlogers venus s'établir à Neuveville. Dans certains cas, celui de monteurs de boîtes, par exemple, le Conseil accorda le droit à l'habitation à la condition qu'ils n'occuperaient pas d'ouvriers ni ne formeraient des apprentis.

Lors du recensement de 1798 par l'administration française, il n'y avait plus à Neuveville d'établisseur proprement dit; on y dénombra quatre maîtres horlogers et 16 ouvriers horlogers, en outre deux maîtres monteurs de boîtes et un finisseur de boîtes. Les ouvriers monteurs de boîtes avaient tous quitté la ville. On estimait à « tout au plus une demi-douzaine » l'établissement annuel de montres; la fabrication de

millions le mois précédent. Compte non tenu de la durée inégale de la production mensuelle les importations ont donc fléchi en valeur de 3,6 % et augmenté en quantité de 3 %. Cette évolution indique entre autres le mouvement moyen des prix qui correspond également à la tendance des prix sur le marché mondial.

Nos principaux fournisseurs et débouchés

Pays	Importations		Exportations			
	1938	1938	Modification en mars 1938 par rapport à mars 1937	1938	1938	Modification en mars 1938 par rapport à Mars 1937
Allemagne	29,7	31,0	-3,9	16,2	17,6	+1,2
France	15,5	18,8	-3,6	10,1	11,4	-0,6
Italie	8,5	9,5	-0,4	7,6	7,0	+0,4
Gde-Bretagne	7,8	7,7	-2,7	11,3	12,9	+0,8
Etats-Unis	13,1	12,8	-2,6	6,9	5,7	-3,3
Belgique	5,5	5,7	-2,0	3,6	3,7	-
Pays-Bas	3,3	3,9	-1,7	4,3	5,3	+1,2
Espagne	0,3	0,3	-1,2	0,6	0,5	+0,3
Autriche	4,1	4,1	+0,1	2,9	3,1	-0,1
Roumanie	0,9	1,4	-1,2	1,0	1,6	+1,0
Tchécoslovaquie	5,7	6,8	-	3,9	3,6	-1,7
Russie (y compris l'Ukraine)	1,3	2,9	+2,2	0,6	0,3	-

La part des douze pays susmentionnés dans notre importation totale est de 74,0 % contre 72,8 % en février 1938 et 71,2 % en mars 1937. Nos sorties à destination des dits pays ont évolué dans le sens contraire, car elles représentent cette fois le 65,4 % (68,3 % en février 1938 et 72,8 % en mars 1937) de l'ensemble de notre commerce d'exportation.

Les résultats obtenus en 1938 par la Foire Suisse de l'Horlogerie à Bâle

La 8e Foire Suisse de l'Horlogerie, qui s'est tenue à Bâle du 26 mars au 5 avril, a laissé à tous ceux qui l'ont visitée une profonde impression.

Déjà sous le rapport de la participation, elle réunissait une offre remarquable, plus encore par la qualité que par la quantité des exposants. Ces derniers furent au nombre de 56, dont 45 maisons d'horlogerie (32 en 1937, 26 en 1936) et 11 maisons se rattachant aux branches annexes de l'horlogerie (9 en 1937, 7 en 1936). C'est toutefois, semble-t-il, surtout du point de vue de la présentation qu'il convient de juger la dernière Foire Suisse de l'Horlogerie. La répartition des stands était mieux étudiée; si elle n'a peut-être pas toujours donné entière satisfaction, elle tirait du moins le meilleur parti possible de la place qu'offrait le Pavillon de l'Horlogerie. L'aménagement technique mis à la disposition des exposants a, lui aussi, été amélioré. Les stands étaient compris de telle sorte que

boîtes or disparut; la fabrication annuelle de boîtes argent est estimée à 150 pièces pour le dehors et aucune boîte pour la place de Neuveville.

Jusqu'en 1789, les établisseurs neuvevillois firent l'exportation et traitèrent de grosses affaires, car ils achetaient des montres au dehors pour les revendre. Mais dès la fin de 1789, des lettres particulières parlent des faillites de fabricants de Neuveville auxquels des clients français ruinés par la Révolution firent perdre des sommes considérables. Une de ces lettres, datées du 18 novembre 1789, et dont l'auteur est une dame Chiffelle, s'exprime en ces termes: « Depuis quelques semaines nous avons ici plusieurs maisons qui ont fait discussion, au reste toutes horlogères. Il y a eu un certain Teutsch, qui a épousé Cellier. M. le conseiller Augustin Beljean, fils de M. Beljean de Paris, et plusieurs autres branlent au manche. L'horlogerie est totalement écrasée et anéantie dans notre ville, ce qui incommode beaucoup nos particuliers ».

Et en janvier 1790, la même dame écrivait: « Les marchands horlogers sont dans la plus triste situation. Ils ont tous fourni beaucoup d'ouvrage à un marchand de Caen, nommé Griolet, qui a mal fait ses affaires et les a appelés à Paris, il y a environ trois mois, pour faire un arrangement. Ils perdent le 50 % et le reste leur sera payé dans deux ans. M. Racine y est pour 50,000 livres de Suisse, M. Augustin Beljean pour 44,000 livres, une fois plus qu'il ne possède; M. Charles Beljean, qui a épousé Mme Marianne Gélin, et Tièche y sont pour des sommes moins considérables, mais suffisantes pour les ruiner. On attend d'autres banqueroutes; c'est fâcheux pour une petite ville comme la nôtre ».

Mais le 10 mai 1790, le même auteur pouvait affirmer: « Nous n'aurons point de banqueroute à la Neuveville; il y a eu des arrangements. L'aîné des Beljean

l'exposant se sentait chez lui et pouvait recevoir ses clients à l'abri des indiscretions, sans qu'il lui en coûte des frais élevés de location découlant d'un gros emplacement. Une place très large a été faite ensuite au côté publicitaire de la participation. Des possibilités diverses étaient offertes aux exposants pour aménager la façade de leur stand dans une note individuelle, de sorte que l'accueil d'une présentation uniforme et par là monotone a pu être évité.

D'une façon générale, les exposants se sont ingénier à trouver pour leurs échantillons un étalage original, recourant quelquefois à des moyens inattendus, mais qui ne se déportaient jamais d'une certaine discréption. **Il a donc été possible d'obtenir un semblé harmonieux en faisant confiance à la conscience professionnelle de chacun.**

Concernant la question de l'étalage, la Foire elle-même présentait avec le concours d'un spécialiste une section didactique, dont l'objet était de montrer à l'horloger par quels moyens et avec quelles dépenses il peut obtenir dans sa vitrine un ensemble attrayant.

Du point de vue économique, la Foire Suisse de l'Horlogerie 1938 paraît avoir donné de bons résultats, tant commerciaux que publicitaires. La fréquentation de la part des intéressés est qualifiée presque généralement de bonne, moyenne, normale, satisfaisante. Il est symptomatique pour le développement de la Foire de l'Horlogerie qu'elle rencontre, ainsi que l'écrivent les exposants, « **toujours plus d'intérêt chez les acheteurs étrangers** ». Ces derniers furent certainement au nombre de 200 à 250 à visiter la Foire, les plus proches habitant l'Alsace et le Pays de Bade, et les plus éloignés étant venus d'au-delà des mers, d'Australie, des Indes néerlandaises, d'Argentine, etc. Parmi les 28 pays étrangers qui furent représentés à la Foire par leurs acheteurs, l'Allemagne vient en tête, suivie de la Belgique, de la Hollande, de la France, de l'Italie, de la Grande-Bretagne, des Pays scandinaves, etc. Quant au volume des affaires traitées, s'il s'est ressenti quelque peu de la situation générale, il n'en reste pas moins vrai que la **demande étrangère a surpris en bien** et qu'elle s'est révélée plus active que la demande du marché intérieur. Le public a également témoigné un très gros intérêt à la Foire de l'Horlogerie, qui fut désignée par plusieurs journalistes comme étant le **joyau de la Foire Suisse** de cette année. L'affluence fut en tout cas certains jours de visite publique si considérable qu'il fallut prendre des mesures pour endiguer le flot des visiteurs.

En bref, la Foire Suisse de l'Horlogerie de 1938 laisse un boni qu'il n'était guère permis d'espérer aussi élevé.

donne le quart en quatre ans, le second la moitié. Tièche fera comme il pourra. Le maître bourgeois Racle paie tout ».

Les Neuvevillois ne fabriquaient eux-mêmes qu'une petite fraction des parties de la montre. Ils achetaient la plupart des ébauches et pièces détachées de la montre. Ce furent avant tout des termineurs et des producteurs de la boîte de montre. Ce qui les intéressait, c'était le bénéfice commercial et beaucoup moins le profit industriel. Après la Révolution française, la montre se démocratisa; les prix de vente fléchirent en conséquence. Le bénéfice commercial fut des plus modestes. Aussi l'établisseur d'autrefois s'efforça-t-il à y ajouter le profit industriel. Or, à ce dernier point de vue, les Montagnards neuchâtelois et les Erguéliens avaient une forte avance sur les Neuvevillois et même sur les Genevois. Les Neuchâtelois et les Erguéliens se mirent résolument à la fabrication mécanique en atelier, fabrication qui devait conduire un peu plus tard à la manufacture.

Un passage de la lettre du 10 mai 1790 de Madame Chiffelle traduit fort bien cette situation des Neuvevillois: « Les changements de mode dans les montres, dit-elle, ruinent les marchands ». Mais cette fois-ci, il ne s'agissait plus d'un changement de mode périodique. La clientèle aristocratique d'autrefois ayant disparu, une orientation nouvelle et permanente de l'industrie horlogère s'imposa. Elle signifia entre autres la mort de la pendulerie neuchâteloise. L'horlogerie de luxe fut condamnée pendant un certain temps.

Tous ces faits expliquent la disparition presque complète de la production horlogère à Neuveville. Après la tourmente révolutionnaire et napoléonienne, on la vit renaître et même y planter des branches nouvelles. Mais l'industrie de la montre n'y eut plus jamais ce grand air de famille qui la caractérisa au XVIIIe siècle.

Ecoles professionnelles

Technicum cantonal de Bienne

Selon le rapport sur l'année scolaire 1937-1938, qui vient de paraître, cette institution a été fréquentée par 338 élèves.

Alors que la crise sévissait, la collaboration du corps enseignant a contribué à en atténuer les effets. Sur la proposition et avec l'appui de M. A. Schmid, directeur de la fabrique de boîtes « La Centrale », à Bienne, le Technicum a ouvert un cours de réadaptation sur acier « Staybrite » (acier anti-rouille) ceci pour ouvriers boîtier or et argent. 41 boîtier-chômeurs purent ainsi être instruits dans une branche nouvelle, puis reprendre leur place dans l'industrie.

En 1937, le manque de réglettes qualifiées menaçait de nuire à la production de l'industrie horlogère. Le Technicum prit promptement la résolution d'instituer un cours spécial pour les réglettes de métier inoccupées. Plusieurs des 11 participants ont déjà pu être placées dans l'industrie en qualité de réglettes capables.

Quant à l'Ecole d'horlogerie, M. G.-A. Berner, le distingué chef technique de cette division, nous apprend que l'année scolaire 1937-1938 a été caractérisée par une forte demande de personnel qualifié technicien, outilleurs, rhabilleurs et réglettes. L'Ecole n'a pas toujours pu donner satisfaction à ces demandes, car les anciens élèves étaient tous placés. L'Ecole subit d'autre part les effets du faible recrutement de nouveaux élèves pendant les années de crise, ce qui prive l'industrie des jeunes forces ayant terminé l'apprentissage complet.

Notons, à l'intention des parents, que c'est faire un faux calcul que de négliger une profession en période de crise, car la situation peut se trouver complètement renversée, 3 ou 4 années plus tard, à la fin des études, comme on peut le constater aujourd'hui.

Les élèves techniciens et rhabilleurs se placent facilement, mais chez ces derniers, on constate, malgré des conditions favorables, une certaine crainte à accepter des places à l'étranger. L'industrie horlogère suisse a intérêt à posséder de nombreux rhabilleurs suisses à l'étranger, où des situations intéressantes se présentent encore. D'autre part, l'expérience acquise, dans le rhabillage à l'étranger et la connaissance d'une langue étrangère sont de précieux éléments de réussite pour nos jeunes horlogers.

La pénurie de réglettes, actuellement moins aiguë, s'est faite sentir dans toute la région horlogère. Une réorganisation des ateliers de l'Ecole d'horlogerie permettra, à l'avenir, de mettre à disposition de l'industrie, chaque année, une dizaine de réglettes ayant fait l'apprentissage complet de 2 ans, chiffre qui paraît normal. Il est à souhaiter que les apprentissages de réglettes soient aussi complets que possible, car il a été constaté que la plupart des réglettes inscrites au chômage étaient inoccupées surtout du fait que leurs connaissances étaient très médiocres.

L'industrie et les particuliers s'adressent toujours à l'Ecole d'horlogerie pour l'exécution de nombreux travaux et études. L'Ecole est quelquefois mise dans l'obligation de refuser certains travaux, car ceux-ci doivent toujours avoir pour but un moyen d'enseignement et ne doivent pas gêner l'exécution des programmes réguliers d'études.

Avis de l'Information Horlogère Suisse Rue Léopold Robert 42, La Chaux-de-Fonds

La maison

Corrado Avelardi, Livourne

est en faillite. Les créanciers sont priés de nous envoyer le relevé de leur compte en triple, au plus vite, afin que nous puissions produire dans les délais.

— Les créanciers de la maison

Central Watch Co. Ltd., Londres

sont priés de nous envoyer le relevé de leur compte en triple, afin que nous puissions sauvegarder leurs intérêts.

— Nous recherchons le nommé

Franz Heksch, ci-devant à Amsterdam, Appololaan 29.

Les personnes qui pourraient nous indiquer son adresse actuelle sont priées de nous en faire part.

— On est prié de se renseigner avant d'entrer en relations avec:

H. ZLBWXJUP MXSPYQ.

Informations

Renseignements consulaires

Les intéressés suisses, fabricants-exportateurs, sont informés du passage en Suisse de:

M. le Vice-Consul Albert C. Blau, du Consulat de Suisse à Zagreb, qui accordera des entretiens au siège de Zurich de l'Office suisse d'Expansion commerciale, le **vendredi 22 avril**;

M. Geldenhuys, Conseiller commercial de la Légation de l'Union Sud-Africaine, à Rome, qui se tiendra, aux bureaux de l'Office suisse d'Expansion commerciale, Lausanne, le **lundi 25 avril** et à **Zurich**, les **mercredi et jeudi 27 et 28 avril**, à la disposition des maisons suisses qui s'intéresseraient à l'achat de produits sud-africains.

Les importateurs suisses qui désireraient s'entretenir avec M. Geldenhuys sont priés d'en aviser les sièges respectifs de l'OSEC, qui fixeront les entrevues.

Registre du Commerce

Raisons sociales:

Enregistrements:

9/4/38. — **Frau Steck « Rubo »** (Frieda St. née Schmid, dûment autorisée par son époux, de Walkringen), horlogerie, bijouterie, optique, réparations, Gerberstr., Langnau i. E. (Berne), procuration individ. est conférée à Herbert Willeumier, de La Sagne.

17/3/38. — **Arnold Rebetez** (des Genevez), fabrique de pignons et roues d'ancres, Alle.

7/4/38. — **Peter Baeriswil** (de St. Antoni), horlogerie, etc., Bächlisbrunnen, Commune de St. Antoni (Fribourg).

Modifications:

8/4/38. — La soc. an. « Montres Windsor S. A. (Windsor Watch Co. Ltd) », fabr., achat et vente d'horlogerie, Tavannes, est dissoute; la liquidation s'opère par l'adm. Gaston Haenni, de Reichenbach, sign. indiv. sous la raison **Montres Windsor S. A. en liquidation**.

5/4/38. — La soc. an. « Ruefli frères & Cie, Société Anonyme (Gebr. Ruefli et Cie, Aktiengesellschaft), fabr. et vente de boîtes de montres, Grenchen, a porté son cap. soc. de fr. 25.000 à fr. 50.000 et modifié sa raison sociale en celle de **Metallprodukte A. G. Grenchen (Produits métalliques S. A., Granges)**, Alcide, Heinrich et Alfred Ruefli sont sortis du Cons. adm., leurs sign. radiées. Sont nommés Adolf Schild, de Granges, président, Sydney de Coulon, de Neuchâtel, vice-présid., Max Luterbacher, de Steinhof, secrétaire, qui signent tous trois collect. à deux entre eux. Procuration collective est conférée à Alcide Ruefli, de Granges, qui signe collect. avec l'un des ayants-droit. Siège: Robert Luterbacherstr. 9, Grenchen.

Faillites:

Etat de collocation:

Faillie: Soc. n. coll. **Crevoiserat P. et Fils**, fabrique de montres, Saignelégier.

Délai pour action en opposition: 26 avril 1938.

Faillie: Succession insolvable de **Boillat Arthur**, en son vivant industriel, Les Breuleux.

Délai pour action en opposition: 26 avril 1938.

Pièces acier

cylindriques
triangulaires
demi-lunes

Pierre-Henri LAMBERT
GORBIER (Neuchâtel) Tél. 67.166

RÉGLEUSE

cherche réglage Roskopf
grandes pièces à faire à do-
miche.

Ecrire s. chiffres H 27117 X
à Publicitas, Genève.

A vendre

144 mouv. 8 3/4" ronds 15 r. Felsa
144 " 9 3/4 " " 15 r. "
144 " 10 1/2 " " 15 r. "

Offres sous chiffre
X 10352 Gr à Publicitas
Grenchen.

FABRIQUE DE RESSORTS

Ressorts soignés. Spécialité: Ressorts renversés

LA CHAUX-DE-FONDS

Temple Allemand 93. - Téléphone 23.440

V. GEISER & FILS

DR. F. SCHEURER & CIE

OFFICE FIDUCIAIRE

Bienne Neuveville Neuchâtel

Organisation rationnelle des entreprises

COTES

19 Avril 1938

Cote des métaux

Métaux précieux	Argent fin (plaquettes) 999/1000	Argent fin (grenaille)	79.— le kg.
»	»	»	79.— le kg.
Soudures (forte et tendre)			64.80
Argent fin laminé			83.—
Argent manufacturé (800/1000)			105.—
Or manufacturé (boîtes et bijouterie), cote n° 32, dès le 25 février 1937.			
Platine manufacturé, dès le 23 mars 1938, fr. 6.60 le gr.			
London	8 avril	11 avril	13 avril
(Ces prix s'entendent par tonne anglaise de 1016 kg.)			
en Livres sterling			
Antimoine chin.	52-54	52-54	52-54
» spéc.	81-82	81-82	81-82
Cuivre compt.	38 ¹ / ₂ -38 ¹ / ₂	39 ³ / ₄ -38 ⁷ / ₈	39 ¹⁵ / ₁₆ -40 ¹ / ₁₆
» 3 mois	38 ¹¹ / ₁₆ -38 ³ / ₄	40-40 ¹ / ₈	40 ¹ / ₄ -40 ⁵ / ₈
» best selec.	42 ¹ / ₂ -43 ¹ / ₂	43 ¹ / ₂ -44 ³ / ₄	43 ³ / ₄ -45
» électrol.	42 ¹ / ₂ -43 ¹ / ₂	43 ³ / ₄ -44 ³ / ₄	44-45
Etain compt.	169 ¹ / ₂ -169 ³ / ₄	173 ¹ / ₂ -174 ¹ / ₄	170 ³ / ₄ -171 ¹ / ₄
» 3 mois	170-170 ¹ / ₄	174 ¹ / ₂ -174 ³ / ₄	171 ¹ / ₂ -171 ³ / ₄
» Straits	171 ¹ / ₂	175 ³ / ₄	173
Plomb compt.	157 ¹ / ₁₆ -15 ¹ / ₂	16 ¹ / ₈ -16 ³ / ₁₆	16 ³ / ₁₆ -16 ¹ / ₄
» livr. ult.	151 ¹ / ₂ -15 ⁹ / ₁₆	16 ¹ / ₈ -16 ³ / ₁₆	16 ³ / ₁₆ -16 ¹ / ₄
Zinc compt.	13 ¹ / ₁₆ -13 ¹ / ₂	13 ¹³ / ₁₆ -13 ⁷ / ₈	14-14 ¹ / ₁₆
» livr. ult.	13 ¹¹ / ₁₆ -13 ³ / ₄	14 ¹ / ₈ -14 ³ / ₁₆	14 ¹ / ₄ -14 ³ / ₁₆
London	8 avril	11 avril	13 avril
(Ces prix s'entendent par once standard 925/1000 en pence)			
Argent	18.3/4	18.7/8	18.7/8
(Ces prix s'entendent par once troy de 31 gr. 103, 1000/1000) en sh.			
Or	140/1 ¹ / ₂	140/0 ¹ / ₂	139/10

Paris	Argent	485	485	485
(Ces prix s'entendent en francs français pr kg. 1000/1000)				
Or	36.015,14	36.015,14	35.640,56	
Platine	39.000	39.000	39.000	

New-York	Or	35.—	35.—	35.—
(Ces prix s'entendent en cents par once troy de 31 gr. 103)				
Argent	44.75	44.75	42.75	

Cours du Diamant-Boart:

Prix de gros en Bourse au comptant

Boart du Congo	fr. 3.05 à 3.15
Boart gris petit moyen	3.15 à 3.25
Boart roulé extra	3.30 à 3.40
Boart boules choisies	3.40 à 3.50
Diamant qualités spéciales	3.60 à 3.80
Diamant Brésil	5.— à 5.50
Carbone (Diamant noir)	17.— à 21.—

Cours communiqués par:

Maison Baszanger

6, rue du Rhône, Genève.

Escompte et change:

Suisse: Taux d'escompte	1 1/2 0/0			
» avance s/nantissement	2 1/2 0/0			
Escompte	Parité en francs suisses			
France	100 Francs	3 20.30	13.20	13.40
Gr. Bretagne	1 Liv. st.	2 21.40	21.65	21.70
U. S. A.	1 Dollar	1 4.35	4.34	4.37
Canada	1 Dollar	— 4.35	4.33	4.35
Belgique	100 Belga	2 73.25	73.50	73.80
Italie	100 Lires	4 ¹ / ₂ 20.25	—	23.—
Espagne	100 Pesetas	5 15.—	—	—
Portugal	100 Escudos	4 ¹ / ₂ 19.—	19.55	19.75
Hollande	100 Florins	2 237.—	241.20	241.80
Indes néerl.	100 Guilder	— 233.—	241.50	242.50
Allemagne	100 Reichsmk.	4 105.—	174.60	175.20
Dantzig	100 D.Gulden	4 77.—	—	—
Autriche	100 Schilling	3 ¹ / ₂ 79.—	—	—
Hongrie	100 Pengö	4 80.—	—	83.60*
Tchécoslov.	100 Cour.	3 13.40	—	15.28*
Estonie	100 Cour.	4 ¹ / ₂ 110.—	118.—	119.—
Lettonie	100 Lats	5 ¹ / ₂ 80.—	85.—	86.50
Lithuanie	100 Lits	5 ¹ / ₂ 70.—	73.—	74.—
Russie	1 Rouble or	8 .85	—	—
Suède	100 Cr. sk.	2 ¹ / ₂ 110.—	111.50	111.75
Norvège	100 Cr. sk.	3 ¹ / ₂ 107.—	108.70	109.—
Danemark	100 Cr. sk.	4 95.—	96.60	96.90
Finlande	100 Markka	4 9.25	9.55	9.65
Pologne	100 Zloty	4 ¹ / ₂ 77.—	82.—	82.70
Yougoslavie	100 Dinars	5 9.10	9.95	10.20
Albanie	100 Francos	6 140.—	—	—
Grèce	100 Drachmes	6 3.75	—	—
Bulgarie	100 Leva	6 3.80	—	—
Roumanie	100 Lei	4 ¹ / ₂ 2.40	2.10	2.25
Turquie	100 Livres t.	5 ¹ / ₂ 290.—	348.—	349.—
Egypte	100 Livres ég.	— 2180.—	2220.—	2221.—
Afrique Sud	1 Liv. st.	3 ¹ / ₂ 20.90	348.—	349.—
Australie	1 Liv. st.	4 ¹ / ₄ 16.85	17.20	17.40
Argentine	100 Pesos pap.	3 ¹ / ₂ 131.—	109.—	110.—
Brésil	1000 Milreis	— 245.—	24.—	26.—
Chili	100 Pesos	4 ¹ / ₂ 18.—	16.50	17.50
Uruguay	100 Pesos or	— 220.—	182.—	183.50
Colombie	100 Pesos	4 200.—	247.—	248.—
Pérou	100 Soles pér.	6 96.—	107.—	109.—
Équateur	100 Sucres	4 180.—	—	—
Bolivie	100 Bolivianos	— 9.—	—	—
Vénézuela	100 Bolivars	— 80.—	—	—
Mexique	100 Pesos papier	— 88.—	119.—	121.—
Philippines	100 Pesos	— 215.—	215.50	217.50
Indes brit.	100 Roupies	3 160.—	162.—	164.—
Chine	100 Dollars	— 122.—	123.—	125.—
Japon	100 Yens	3,29 120.—	125.—	127.—
Indo-Chine	100 Piastres	— 195.—	135.—	136.—
Siam	100 Bahts	— 180.—	199.—	200.—
Malaisie brit.	100 Piastres	— 245.—	252.—	253.—

* Cours du service international des virements postaux.
NB. Les cours indiqués pour les pays d'outre-mer sont approximatifs.

CALOTTES ET MOUVEMENTS

ancre, 15 rubis, 3³/₄ à 10¹/₂ lig., qualité garantie

sont livrés avantageusement

BELLA, GENÈVE-CHÊNE-BOURG

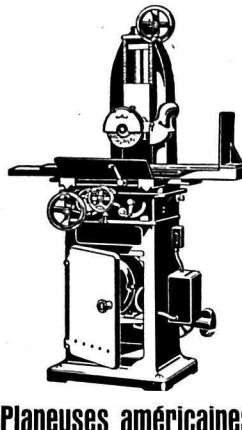
Horloger-Technicien ou Chef de fabrication

ayant plusieurs années de pratique, connaissant à fond l'ébauche moderne, habitué à diriger personnel, cherche changement de situation pour époque à convenir.
Ecrire sous chiffre P 10472 N à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

TERMINAGES

3³/₄ à 10¹/₂" ancre soignées ou chronographes seraient entrepris.

F. FREUDIGER, rue du 31 Décembre 24, Genève.



Planeuses américaines neuves

Table: 1200/200 et 460/165
commande par moteurStandard Machines S.A.
BIENNE

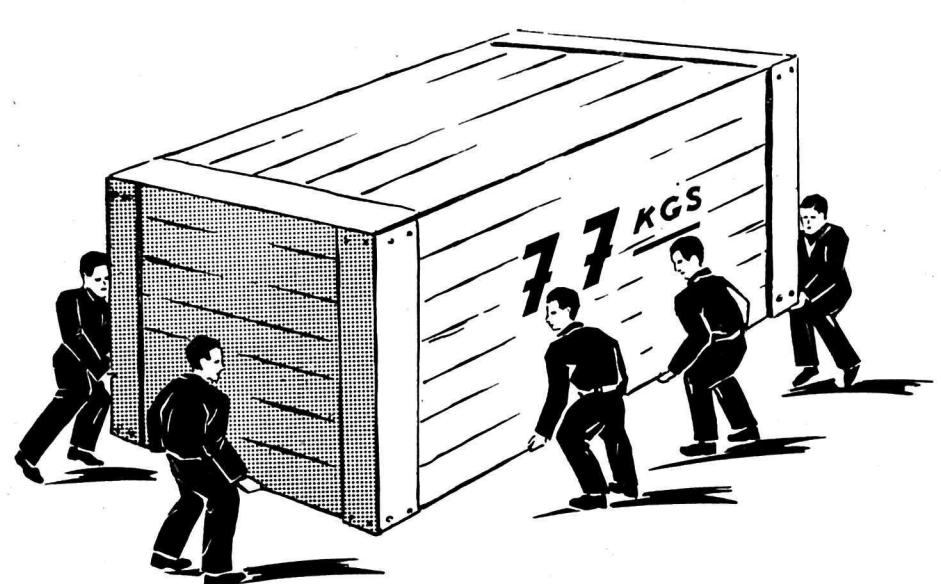
Rue Centrale 83 Tél. 26.14

Pour vos Chatons, Sertissages, Pierres chassées et Bouchons rectifiés

adressez-vous en toute confiance à la

Fabrique Vve de TIMOTHÉE VUILLE

à Tramelan



Milligramme par milligramme
MONNIER-RADIUM A UTILISÉ
PENDANT 10 ANS 77 KGS DES
EXCELLENTES MATIÈRES LU-
MINEUSES MERZ & BENTELI
DE BUMPLITZ - BERNE

Quand il y aura mieux
MONNIER - RADIUM
EMPLOIERA MIEUX

L'échappement, cœur de la montre



LA PLUS GRANDE PRODUCTION LA MEILLEURE QUALITÉ

LES FABRIQUES D'ASSORTIMENTS RÉUNIES
LE LOCLE

BUREAUX CENTRAUX: LE LOCLE
RUE GIRARDET 60 — TÉLÉPHONE 31.287

Succursale A., Le Locle
Rue du Marais 19 — Téléphone 31.193
(Anciennement G. Perrenoud S. A.)

Succursale C., Le Locle
Rue du Collège 10 — Téléphone 31.795
(Ancienn. Stella S. A. et Pierrehunbert Frères S. A.)

Succursale E., Bienne
Dammweg 3 — Téléphone 40.16
(Anciennem. Meier & Giroud et A. v. Weissenfluh & Cie)

PIVOTAGES PARFAITS D'AXES ET PIVOTS
sont assurés par la
NOUVELLE MACHINE A ROULER
BREVETÉE HAUSER

Demandez offres et démonstration à
HENRI HAUSER, Soc. An.
Machines de précision
Bienne 4
Téléphone 49.22 Rue de l'Eau, 42

BOART - DIAMANTS
livrés au plus bas cours du jour
ECLATS - CARBONE - BURINS
Outils-diamants pour meules

BASZANGER
6 RUE DU RHONE GENÈVE RUE DU RHONE 6

MIKRON S. A.

Fabrique de Machines
BIENNE
Téléphone 48.18

MACHINES MODERNES

pour la fabrication
de l'ébauche

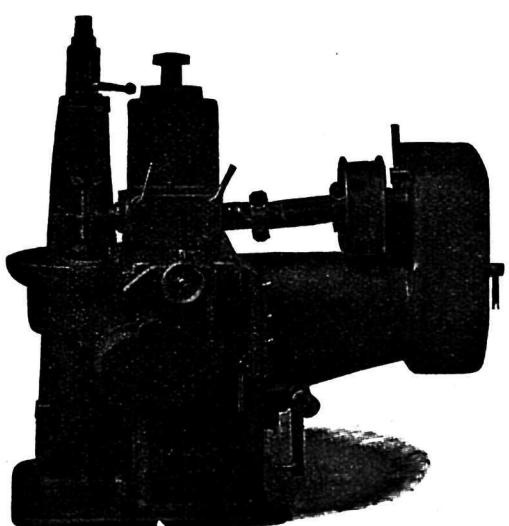
Tours et fraiseuses
d'outilleurs



LEONIDAS

LES SPÉIALISTES
en CHRONOGRAPHES et
COMPTEURS de SPORT

LÉONIDAS WATCH FACTORY LTD
Saint-Imier (Suisse)



ARBRES DE BARILLETS FINIS
QUALITÉ EXTRA SOIGNÉE
ET BON COURANT

TIGES GARNIES
TIGES SEULES

TÉLÉPHONE
NO 94.132

SPÉCIALITÉ DE
GRANDES MOYENNES
PIVOTÉES ET LANTERNÉES

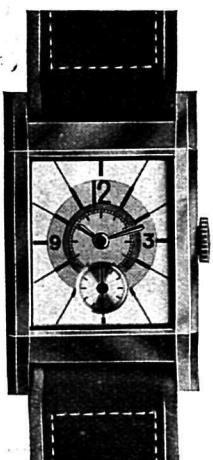
PIGNONS PIVOTÉS
DE TOUS GENRES

CHAUSSÉES,
MINUTERIES
CANONS, ETC.,

AXES DE
BALANCIERS

MANUFACTURE DE FOURNITURES D'HORLOGERIE
CÉLESTIN KONRAD
MOUTIER (SUISSE)

Boîtes de montres en Acier inoxydable marque „STAYBRITE“



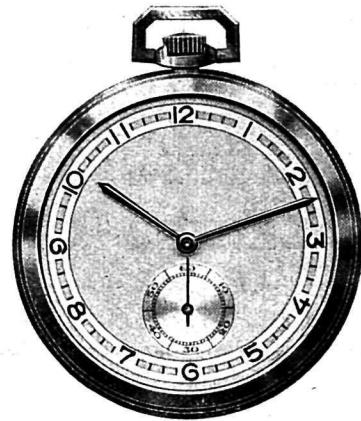
Fabricants d'horlogerie exigez la marque

STAYBRITE

dans toutes vos boîtes de montres. Elle garantit la qualité du produit.

Seuls les fabricants de boîtes conventionnels peuvent obtenir l'acier marque „STAYBRITE“

Cette marque ne peut être frappée que sur des boîtes en acier FIRTH-VICKERS „STAYBRITE“



PAUL DUBOIS S.A.

Saint-Imier (J. b.)

Spécialités pour l'Industrie horlogère
VIS ~ PIEDS ~ GOUPILLES
et petits décolletages de précision

BUREAU TECHNIQUE POUR L'HORLOGERIE

E. ROULET, BIENNE

2. QUAI DU HAUT — TÉLÉPHONE 64.34

Etudes de calibres. — Transformations. — Modernisation.
Entreprise de calibres complets. — Pointages et plaques rectifiées de
haute précision, Origines, etc. — Potences à chasser les pierres.
Outilage à sertir. — Mouvements agrandis pour la réclame
Installations modernes

**UNION
DE
BANQUES SUISSES
LA CHAUX-DE-FONDS**

Téléphone 24.521

Capital et Réserves: Frs. 60.000.000

Escompte de papier commercial
Ouverture de comptes courants

Toutes opérations de banque aux meilleures conditions.

Découpages soignés pour l'Horlogerie

CH. BAERTSCHI, St-Imier

Téléphone 41 Mécanicien, Faiseur d'étampes Rue du Soleil 7

Tous genres de découpages. — Toutes séries

Spécialités: Barettes, Masses, Tirettes avec plots emboutis.
Pièces passées. Anglages. Rondelles p' taillages.

Prix modérés — Travail consciencieux

Maison fondée en 1899

PIERRE SEITZ

Fabriques modernes de Pierres d'horlogerie

LES BRENETS (Suisse)



Modèle déposé

Potence étudiée spécialement pour le remonteur. Elle permet avec son jeu de poussoirs **à pompe de centrage**, le déplacement précis et rapide de toutes pierres, pour le réglage des ébats d'hauteur.

Concessionnaires: Bergeon & Co, Le Locle.



**Installation de Dépoussiérage,
pour Lapidaires, Tours à polir, etc.**

avec ou sans filtrage de l'air

Récupération de poussières de métaux précieux, etc., pour horlogers, orfèvres.

VENTILATION S. A., Stäfa (Zurich)

Téléphone 930.136

Pierres chassées et Sertissages

BRUNNER FRÈRES



Tél.: Bureau 31.257 Les Ecreuses, **LE LOCLE**
Domicile 31.598

sont de qualités irréprochables

Manufacture. Livraisons ultra rapides.

CHATONS

BOUCHONS

PIERRES FINES

Sur demande nos derniers prix.



**Etuis soignés pour
montres soignées**

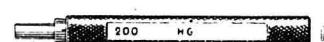
Demandez notre riche collection
d'étuis classiques et fantaisie

J. L'ANGENBACH S. A., Lenzbourg

Spécialistes du Cartonnage chic

(Argovie)

et **D. Pachter-Vaucher**, représentant à **La Chaux-de-Fonds**



Jauge-tampons "HG" simples et à tolérance. Prix de base Fr. 0,75.



Jauge-bagues "HG". Prix de base Fr. 3

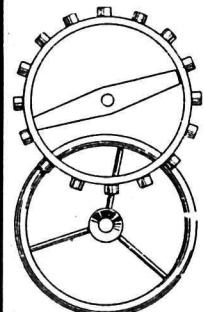
Ø 0.10-10.0 m/m ± 1/1000 m/m

Micromètre **Magister** au 1/1000 m/m "Juge de Paix" des vérifications de précision.

Programme mensuel: 4000 jauge au 1/1000 mm. Tous travaux de haute précision

MICROMÉCANIQUE S. A., Neuchâtel VI

Anciennement HONEGGER, GOLAY & Co.



Spécialité: Balanciers

pour montres Roskopf et compteurs

Spezialität: Unruhen

für Roskopf, Façon Ankeruhren und Zähler

E. & O. HAECHLER

Grenchen (Suisse)

Téléphone 85.164

Vve HENRI BUTZER

Société anonyme

La Chaux-de-Fonds (Suisse)

Téléphone 21.957

FABRIQUE D'ÉTAMPES

pour tous genres d'industries

SPÉCIALITÉ:

Etampes de boîtes

acier, métal, or, bijouterie.

H. A. RICHARDET

13, rue des Tourelles **LA CHAUX-DE-FONDS** Téléphone 21.151

Fabrique de cadrans émail et métal en tous genres

Livraisons rapides.

Polissages vis et aciers

RAQUETTES - MASSES - COQUERETS, etc.

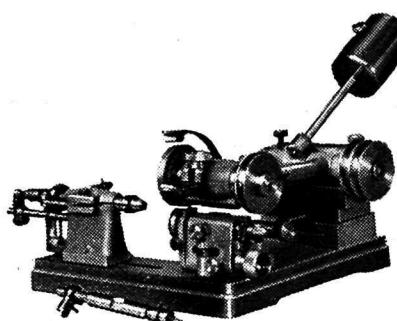
COLIMAÇONNAGES et GOUGES

Spécialités: Vis biseautées; vis têtes rondes

HENRI GUYOT & CIE

H. Leuenberger, successeur, St-Imier

Travail soigné. TÉL 1.36 Livraisons rapides.



FABRIQUE DE MACHINES DE PRÉCISION

STRAUSAK & ARBER

Lohn - SOLEURE - Suisse

SPÉCIALITÉS:

MACHINES: à tailler, à rouler les pivots à affuter les fraises et les meules, à polir les borts ronds, à polir les ailes de pignons, à river.

Fabrication de Ressorts de montres

Spécialité de ressorts renversés pour petites pièces et chronomètres

Fabrique NERVION

CHs HIRSCHY & Co. S. A.

Commission

LA CHAUX-DE-FONDS

Exportation

Téléphone 22.865

Bel-Air 15

Adr. télégr.: Nervion



ASTIN WATCH S.A.

LA CHAUX DE-FONDS

(Suisse)

TÉLÉPHONE 23.805

RUE LÉOPOLD ROBERT 94

SES CHRONOGRAPHES

BANQUE FÉDÉRALE S.A.

CAPITAL ET RÉSERVES Fr. 50.000.000

LA CHAUX-DE-FONDS

Confiez à notre Etablissement qui est spécialement outillé

la Garde et la Gérance

de vos valeurs. — Elles seront en sûreté et à l'abri de toute indiscretion.

JURA WATCH CO., DELÉMONT (SUISSE)

Manufacture de Montres Roskopf soignées et bon marché pour tous pays

Grande production en savonnettes dorées, argentées, nickelées et acier noir, 16 et 19 lignes

Spécialité pour l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud, l'Angleterre et Colonies, Pays du Nord

Articles courants et de précision

Montres-bracelet de dames et hommes, système Roskopf et cylindre, fantaisie, bon marché

Continuellement des nouveautés

**POLDI
HUTTE**
ZÜRICH 5
LIMMATSTR. 23

ACIER POLDI

**ACIÉRIES
POLDI**
GENÈVE
TERREAUX DU TEMPLE